

Enoncé de la mission

Le bureau des droits et libertés civils du Département de la sûreté du territoire (Department of Homeland Security Office for Civil Rights and Civil Liberties ou CRCL) veille à l'accomplissement de la mission du Département et à la sécurité de la nation, dans le souci de la préservation des libertés individuelles, de la justice et de l'égalité face à la loi.

Le CRCL veille à la prise en compte des droits et libertés civils dans le cadre de toutes les activités du Département :

- Promotion du respect des droits et libertés civils dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des politiques au moyen du conseil à la direction et au personnel du Département, ainsi qu'à ceux de ses partenaires des états et locaux.
- Communication avec les personnes et les communautés dont les droits et libertés civils sont susceptibles d'être affectés par les activités du Département, pour les informer des politiques et des moyens de recours, et promouvoir la prise en compte appropriée au sein du Département de leurs expériences et de leurs préoccupations.
- Enquêtes relatives aux plaintes en matière de droits et libertés civils déposées par le public en relation avec les activités ou politiques du Département, ou avec des mesures prises par le personnel du Département, et résolution des questions correspondantes.
- Direction des programmes d'égalité face à l'emploi du Département et promotion de la diversité du personnel et des principes de prise en compte des mérites.